

Un bon cas pratique

Par **Visiteur**, le **01/04/2011** à **00:24**

Bonjour ya un truc qui me souale grave a la fac et qui me fait songer a porter plainte.

L'histoire:

J'ai essayé mon coup avec une fille de l'amphi et je l'ai contacté a plusieurs reprises sur fb.

Elle m'a dit qu'elle n'était pas intéressé.

Je tiens a preciser que tout les messages envoyés sur fb n'étaient pas a caractere sexuel ou vulgaire. Pour la suite , elle me déclare , < je veux bien discuter avec toi mais ne vas pas t'imaginer que je veux etre ton ptit ami>.

Après ce message je la recontacte pour lui dire si a la place d'etre son ptit ami elle voudrais etre mon amant. Et il se trouve qu'elle a déposer une main courante.

Le probleme ne vient pas du fait de rechercher si éffectivement il ya eu harcèlement ou pas mais le probleme vient du fait que la fille a raconté a tout l'amphi qu'elle avait déposé une main courante contre moi. Désormais , les gens me regardent comme un obsédé sexuel et a cause de cette fille j'ai altéré ma réputation et je vais a la fac que pour les tds et en rasant les murs. Tout le monde vient me dire < c'est vrai que tu as eu des problemes avec...>

Je me demander si je ne pourrais pas porter plainte en invoquant le fait qu' elle a dénigré ma personne en mettant sur la voie publique une histoire qui était purement privé.

Merci de vos réponses.

Par **alex83**, le **01/04/2011** à **00:37**

Salut,

Vous avez été maladroit, c'est le constant qu'on peut faire. Pour autant, la tempête sociale que ça a déclenché est totalement disproportionné. La main courante, d'un point de vue juridique, c'est insignifiant.

Le "harcèlement moral" (infraction purement américaine) allégué reste un problème du point de vue de la fac, et de votre vie sociale. Pour le reste, ne vous inquiétez pas.

Pour vous défendre, il faut rester proche de vos amis et faire courir la bruit qu'elle est folle, qu'elle lance des truc infondés. Je suis pas sûr qu'aller porter plainte fasse avancer les choses, au contraire...

Si on vient vous dire "c'est vrai que tu as eu un problème", vous pouvez leur répondre que c'est elle qui a un problème avec vous, qu'elle est parano où je ne sais quoi... Bref, inversez

les rôles...

Complicé cette histoire en tout cas, bon courage pour une reconquête de popularité. Se sentir bien dans son environnement de travail, c'est important !

Par **Visiteur**, le **01/04/2011** à **00:46**

Moi je compte porter plainte ou au moins porter l'affaire en justice d'une manière ou d'une autre, pour faire valoir mes droits.

Vous pouvez pas savoir, la haine que j'ai en écrivant ces quelques lignes.

D'une je trouve que invoquer le harcèlement est un peu abusé et en outre je trouve que exposé l'histoire sur la voie publique c'est encore plus abusé.

On peut invoquer un dénigrement comme en matière commerciale pour un produit?

Par exemple, porter plainte en disant qu'elle a dénigré ma personne en répandant une information péjorative sur ma personne à un large public.

Par **Camille**, le **01/04/2011** à **06:47**

Bjr,

[quote="asdf":1f4peze8]Bonjour ya un truc qui me souale grave a la fac...

[/quote:1f4peze8]

pb-avec-la-comprehension-des-arrets-t12557.html

[quote="asdf":1f4peze8]

Sa me souale, a la fac il ne nous on meme pas former a lire les arrets.[/quote:1f4peze8]

[quote="asdf":1f4peze8]

...et qui me fait songer a porter plainte.

[/quote:1f4peze8]

convocation-au-commisariat-garde-a-vue-apres-t12504.html

[quote="asdf":1f4peze8]

J'ai reçu une convocation apres un dépôt de plainte au commissariat pour une histoire de piratage informatique.

[/quote:1f4peze8]

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **02/04/2011** à **02:58**

[quote="alex83":2na3ru0h]

Le "harcèlement moral" (infraction purement américaine) [/quote:2na3ru0h]Pas tout à fait !

Par **Camille**, le **02/04/2011** à **06:34**

Bjr,

Exact, mais de toute façon, la question ne se pose pas dans le présent cas pratique, puisque dans l'énoncé, l'auteur a écrit :

[quote="asdf":1oupvxfv]

Le probleme ne vient pas du fait de rechercher si éffectivement il ya eu harcelement ou pas.[/quote:1oupvxfv]

Moi, c'est un truc qui me souale grave, les énoncés de cas pratiques qui limitent déjà les réponses possibles...

:-q

Image not found or type unknown

Par **Visiteur**, le **02/04/2011** à **14:04**

Ce n'est pas que je recherche a limité les réponses possibles. Mais je cherche a recadrer le pb , qui n'est pas de savoir si il y a eu harcelement mais si la fille en question a eu tort et m'a porté préjudice en étalant sur la voie publique une histoire qui était purement privé et ne concerner que elle et moi.

Par **Camille**, le **02/04/2011** à **16:21**

Bonjour,

Oui, mais vous savez bien que, sur ce forum, quand on expose un cas pratique, il faut d'abord présenter un plan en deux parties.

D'ailleurs, elle vous a peut-être rendu service, maintenant tout le monde sait que vous êtes un .yindaydream.

"bon plan" ... Image not found or type unknown

Par **Visiteur**, le **02/04/2011** à **21:28**

Un cas pratique, en 2 parties?

Vous sortez de quel fac?

Un cas pratique c'est un syllogisme pas un plan.

Majeure , mineure , solution.

Par **Camille**, le **03/04/2011** à **09:32**

Bonjour,

[quote="asdf":1unbrbyk]

Vous sortez de [i:1unbrbyk]quel[/i:1unbrbyk] fac?

[/quote:1unbrbyk]

8)

Oh moi, vous savez, je sors [i:1unbrbyk]du[/i:1unbrbyk] fac des T&T... Image not found or type unknown

[quote="asdf":1unbrbyk]

Un cas pratique c'est un syllogisme pas un plan.

Majeure , mineure , solution.

[/quote:1unbrbyk]

C'est vrai que j'avais un peu l'esprit ailleurs quand j'ai posté...

Tiens, justement, à ce propos... "[i:1unbrbyk]la fille de l'amphi[/i:1unbrbyk]", majeure ou mineure ?

Ça peut avoir une incidence sur la solution...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Visiteur**, le **03/04/2011** à **14:40**

Lol, le prener pas mal.

La fille en question est plus agé que moi de 1 ans. ptdr.

Par **bulle**, le **03/04/2011** à **16:21**

Bonjour,

Je me permet d'intervenir car je trouve que ce sujet commence à prendre une tournure qui est tout sauf juridique.

[quote="asdf":2hjo5pv8]Lol, le prener pas mal.

La fille en question est plus agé que moi de 1 ans. ptdr.[/quote:2hjo5pv8]

Tout d'abord, j'imagine que vous êtes suffisamment âgé pour ne pas utiliser des lol et des ptdr à chaque phrase donc ça serait bien d'arrêter.

Ensuite, je doute que Camille soit devin et qu'il puisse deviner l'âge de la jeune fille avec pour seule info de nous dire qu'elle a un an de plus que vous. Quel âge a t-elle?

Enfin, je vous rappelle la charte du forum et notamment son article 6:

[quote:2hjo5pv8] 6)N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.[/quote:2hjo5pv8]

Donc si vous voulez avoir une quelconque aide non obligatoire restez sur ce qui relève du juridique pur. Merci

Bulle

Par **Visiteur**, le **04/04/2011** à **00:00**

Je suis né en 1989, et elle en 1988. Ptdr (on est donc tout les 2 majeures et elle plus vieille que moi d'un an)

Sinon pour commenter bulle:

Moi je ne parlais que dans un cadre juridique et évoquait le préjudice que la fille m'a apportée du fait de sa grande bouche . Lol.

Par **Camille**, le **04/04/2011** à **09:37**

Bonjour,
Alors, restons donc dans le cadre juridique pur.

Votre histoire me fait irrésistiblement penser à la locution bien connue :
"[i:21zey6nz]Nemo auditur propriam turpitudinem allegans[/i:21zey6nz]".
Encore que j'y verrais plutôt la variante :
"[i:21zey6nz]Nemo turpitudinem suam allegans auditur[/i:21zey6nz]"
Ou mieux encore :
"[i:21zey6nz]Nemo allegans seram turpitudinem est audiendum[/i:21zey6nz]"

On laissera de côté :
"[i:21zey6nz]Nemo creditur propriam turpitudinem allegans[/i:21zey6nz]"
puisque on n'a pas de raison de ne pas vous croire...

Image not found or type unknown

Histoire d'alimenter votre majeure, votre mineure et votre solution...
(vous êtes bien en L2, je crois savoir ?)
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **Visiteur**, le **04/04/2011** à **17:13**

Je suis bien de L2, exactement.

Commencez à alimenter ma majeure , mineure et solution.